



Transports URBAINS



Légitime réponse

Le droit à la sécurité est désormais une revendication sociale quelques événements récents révèlent l'ampleur de cette exigence.

Les conducteurs sont souvent victimes de violences. Ils exigent de **pouvoir travailler et assurer le service au public sans risquer les coups ou les injures** pour eux comme pour les usagers.

Quand un de nos collègues, conducteur, est sauvagement agressé, les circonstances dans lesquelles s'est produite cette agression sont connues de tous et suscitent toujours la même question : Va-t-on attendre des séquelles graves voir le décès d'un collègue pour que l'on pense à **remédier à cette lacune dans la sécurité des conducteurs ?**

Si les agents cessent spontanément le travail

Pour la CFTC, Il s'agit d'une action de légitime défense.

**A chaque agression caractérisée,
la CFTC ne tendra pas l'autre joue !**

**LA CFTC DENONCERA SANS RELACHE
LA MISE EN CAUSE DE LA SECURITE DES CONDUCTEURS
QUI NE SONT PAS, A LEUR POSTE,
PAYES POUR SERVIR DE DEFOULOIR
A UNE CATEGORIE D'INDIVIDUS SANS FOI NI LOI.**



06 07 38 01 95

Thierry LEROY et Daniel ZIVIC
Coordination des Transports Urbains
CFTC / FGT 26 rue Ordener 75018 PARIS
E-mail : leeroy.th@free.fr

